



Programme financé par
l'**UNION EUROPÉENNE**

PROGRAMME IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée 2014-2020

Appel à propositions pour projets standard

Introduction

Le Programme « IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée 2014-2020 » est un programme multilatéral de coopération transfrontalière cofinancé par l'Union européenne dans le cadre de l'instrument Européen de Voisinage (IEV). Le Programme fournit un cadre pour la mise en œuvre d'activités de coopération transfrontalière dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage, complétant les efforts déployés dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, dans le but final de développer un espace de paix, stabilité, prospérité et de bon voisinage entre les pays Méditerranéens de l'UE (PMUE) et les Pays Partenaires Méditerranéens (PPM).

Documents de référence

Lors des phases de préparation et de mise en œuvre des projets, les Demandeurs sont invités à consulter les documents ci-dessous, disponibles sur le site web du Programme (www.enicbcmmed.eu) :

- Règlement IEV (CE) 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un Instrument Européen de Voisinage ;
- Règlement d'exécution IEV CTF (Règlement (CE) 897/2014) du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement (UE) no 232/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage ;
- Programme Opérationnel Conjoint IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée, et ses annexes, adopté le 17 décembre 2015 par Décision C(2015) 9133 ;
- Évaluation Environnementale Stratégique du Programme Opérationnel Conjoint IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée.

Objectifs Thématiques et Priorités de l'appel

Cet appel à propositions concerne les 4 Objectifs Thématiques et 11 Priorités du Programme Opérationnel Conjoint, conformément à la décision du Comité de Suivi Conjoint.

Objectifs Thématiques	Priorités
A.1 Développement des entreprises et des PME	A.1.1 : Soutenir les start-ups innovantes et les entreprises récemment créées, avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes entrepreneurs, et faciliter la protection de leurs droits de propriété intellectuelle et de commercialisation, le cas échéant.
	A.1.2 : Renforcer et soutenir les réseaux, chaînes de valeur, groupements (clusters) et consortiums euro-méditerranéens dans les secteurs traditionnels (agro-alimentaire, tourisme, textile/habillement, etc.) et les secteurs non traditionnels (idées innovantes pour le développement urbain, éco-habitat, technologies durables liées à l'eau et à d'autres technologies propres, énergies renouvelables, industries créatives, etc.).
	A.1.3 : Encourager les initiatives et actions en matière de tourisme durable visant à la diversification dans de nouveaux segments et niches.

A.2 Soutien à l'éducation, à la recherche, au développement technologique et à l'innovation	A.2.1 : Soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche, en renforçant les liens entre la recherche, l'industrie et d'autres acteurs du secteur privé.
	A.2.2 : Soutenir les PME dans l'accès à la recherche et à l'innovation, notamment au moyen du regroupement d'entreprises (clustering).
A.3 Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté	A.3.1 : Fournir aux jeunes, en particulier ceux appartenant à la catégorie des NEETS, et aux femmes des compétences utilisables sur le marché.
	A.3.2 : Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment en termes d'amélioration de leurs capacités et de la coopération avec les administrations publiques pour la fourniture de services.
B.4 Protection de l'environnement, adaptation au et atténuation du changement climatique	B.4.1 : Soutenir les initiatives durables visant à trouver des solutions innovantes et technologiques pour accroître la gestion efficace de l'eau et encourager l'utilisation de ressources en eau non conventionnelles.
	B.4.2 : Réduire la production de déchets municipaux, promouvoir le tri sélectif à la source et l'exploitation optimale, notamment de la composante organique.
	B.4.3 : Soutenir les rénovations énergétiques économiquement rentables et innovantes en fonction du type de bâtiment et des zones climatiques, en mettant l'accent sur les bâtiments publics.
	B.4.4 : Incorporer l'approche de gestion éco-systémique à la GICZ dans la planification du développement local, à travers l'amélioration de la coordination intra-territoriale entre les différentes parties prenantes.

Une même proposition doit porter uniquement **sur un seul Objectif Thématique** et clairement indiquer la **Priorité** retenue. L'évaluation d'une proposition de projet sera conduite sur la base de la pertinence avec **l'Objectif Thématique et la Priorités dans le cadre desquels elle a été déposée.**

Allocation financière

La contribution totale de l'UE pour cet appel à projets standards est de **84.668.413,86** euros, répartis de façon indicative comme suit :

Objectifs Thématiques	Priorités	Contribution de l'UE	Cofinancement (au moins 10 % du total)	Total
A.1 Développement des entreprises et des PME	A.1.1	€ 6.773.473,11	€ 752.608,12	€ 7.526.081,23
	A.1.2	€ 6.773.473,11	€ 752.608,12	€ 7.526.081,23
	A.1.3	€ 6.773.473,11	€ 752.608,12	€ 7.526.081,23
A.2 Soutien à l'éducation, à la recherche, au développement technologique et à l'innovation	A.2.1	€ 7.620.157,25	€ 846.684,14	€ 8.466.841,39
	A.2.2	€ 7.620.157,25	€ 846.684,14	€ 8.466.841,39
A.3 Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté	A.3.1	€ 7.620.157,25	€ 846.684,14	€ 8.466.841,39
	A.3.2	€ 7.620.157,25	€ 846.684,14	€ 8.466.841,39

B.4 Protection de l'environnement, adaptation au et atténuation du changement climatique	B.4.1	€ 8.466.841,39	€ 940.760,15	€ 9.407.601,54
	B.4.2	€ 8.466.841,39	€ 940.760,15	€ 9.407.601,54
	B.4.3	€ 8.466.841,39	€ 940.760,15	€ 9.407.601,54
	B.4.4	€ 8.466.841,39	€ 940.760,15	€ 9.407.601,54

Qui peut présenter une demande de subvention

Le Demandeur et les partenaires doivent être basés dans les des territoires éligibles du Programme et remplir les critères d'éligibilité contenus dans les Lignes directrices.

PAYS	REGIONS ÉLIGIBLES CIBLES	REGIONS LIMITOPHES
Chypre	Tout le pays	Aucune
Égypte	Ad Daqahliyah, Al Buhayrah, Al Iskandanyah, Al Isma'iliyah, Ash Sharqiyah, Bur Sa'id, Dumyat, Kafr ash Shaykh, Marsa Matruh	Al Gharbiyah, Al Minufiyah, Al Qalyubiyah, As Suways
Espagne	Andalucía, Cataluña, Ceuta, Comunidad Valenciana, Islas Baleares, Melilla, Murcia	Aragon, Castilla-La-Mancha, Extremadura
France	Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur	Auvergne, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes
Grèce	Anatoliki Makedonia – Thraki, Attiki, Dytiki Ellada, Ionia Nisia, Ipeiros, Kentriki Makedonia, Kriti, Notio Aigaio, Peloponnisos, Sterea Ellada, Thessalia, Voreio Aigaio	Dytiki Makedonia
Israël	Tout le pays	Aucune
Italie	Basilicata, Calabria, Campania, Lazio, Liguria, Puglia, Sardegna, Sicilia, Toscana	Abruzzo, Emilia Romagna, Marche, Molise, Piemonte, Umbria
Jordanie	Al-Aqaba, Al-Balga, Al-Karak, Al-Tafilah, Irbid, Madaba	Ajlun, Al-Mafraq, Amman, Az Zarqa', Jarash, Ma'an
Liban	Tout le pays	Aucune
Malte	Tout le pays	Aucune
Palestine	Tout le pays	Aucune
Portugal	Algarve, Lisboa	Alentejo
Tunisie	Ariana, Béja, Ben Arous, Bizerte, Gabès, Jandouba, Mahdia, Médenine, Monastir, Nabeul, Sfax, Sousse, Tunis	Gasfa, Kairouan, Kebili, Le Kef, Manouba, Sidi Bouzid, Siliana, Tataoiune, Zaghouan

Veillez noter que cet appel à propositions est lancé avec une clause de suspension. Les partenaires localisés dans les territoires éligibles des Pays Partenaires Méditerranéens peuvent déposer une proposition de projet mais ne pourront recevoir des fonds du Programme uniquement si leur pays respectif a signé une convention de financement avec la Commission européenne avant la date limite de l'appel.

La liste des pays qui ont signé une convention de financement peut être retrouvé sur le lien suivant: <http://www.enicbcmcd.eu/fr/enicbcmcd-2014-2020/deposer-une-proposition-de-projet>.

Dans le cas de projets avec des partenaires des pays qui n'ont pas signé une convention de financement avant la date limite de l'appel, les situations possibles seront les suivantes:

Cas	Situation	Demandeur	Nombre total de partenaires	Nombre de partenaires provenant de pays partenaires méditerranéens n'ayant pas signé la CF	Conclusion
1	Demandeur provenant d'un PPM n'ayant pas signé la CF avant la date limite de l'appel	Provenant d'un PPM n'ayant pas signé la CF	Indépendamment du nombre de partenaires	Indépendamment du nombre de partenaires	Rejet de la proposition
2.a	Partenariat impliquant uniquement 3 organismes	Provenant d'un PMUE ou d'un PPM qui a signé la CF	2	1	Le partenaire issu d'un PPM n'ayant pas signé la CF peut être remplacé par un partenaire similaire d'un autre PPM ayant signé la CF
2.b	Partenariat impliquant uniquement 3 organismes	Provenant d'un PMUE ou d'un PPM qui a signé la CF	2	2	Rejet de la proposition
3.a	Partenariat impliquant 4 ou 5 organismes	Provenant d'un PMUE ou d'un PPM qui a signé la CF	3 ou 4	2	Rejet de la proposition
3.b	Partenariat impliquant 4 ou 5 organismes	Provenant d'un PMUE ou d'un PPM qui a signé la CF	3 ou 4	1	Le partenaire issu d'un PPM n'ayant pas signé la CF peut être remplacé par un partenaire similaire d'un autre PPM ayant signé la CF
4	Partenariat impliquant au moins 6 organismes	Provenant d'un PMUE ou d'un PPM qui a signé la CF	5 ou plus	1 ou 2	Jusqu'à deux partenaires issus de PPM n'ayant pas signé la CF peuvent être remplacés par des partenaires similaires de PPM ayant signé la CF

En cas de remplacement d'un ou deux partenaires (options 2.a, 3.b et 4), l'AG demandera (immédiatement après la date limite de soumission des propositions) aux Demandeurs se trouvant dans l'une des situations indiquées dans le tableau ci-dessus, de fournir les coordonnées du/des nouveau(x) partenaire(s) ainsi que les déclarations de partenariat dans les 30 jours civils suivant cette demande.

Cela signifie que les propositions de projet concernées ne seront pas évaluées tant que les documents requis n'ont pas été fournis. Si ces documents ne sont pas fournis avant la date limite des 30 jours civils, cela entraînera le rejet de la proposition.

Partenariats éligibles

La dimension transfrontalière des projets est la caractéristique spécifique et stratégique du Programme et représente un facteur clé de son efficacité.

Pour les projets standard, un partenariat doit être constitué par des partenaires provenant d'au moins trois (3) pays, dont au moins un (1) Pays Méditerranéen de l'UE et un (1) Pays Partenaire Méditerranéen. Des renseignements complémentaires sont disponibles dans les Lignes directrices.

Limitation à la participation

Dans le cadre de cet appel à projets standard, un même organisme peut déposer un seul projet par Priorité en qualité de Demandeur. Aucune limitation ne s'applique à la participation en qualité de partenaire.

Dans le cas où un même organisme participerait à plusieurs projets par priorité en tant que Demandeur, tous les projets présentés dans le cadre de cette priorité seront considérés inéligibles.

Un même Demandeur ne peut se voir octroyer de plus de deux subventions en qualité de Bénéficiaire principal.

Contribution aux projets et taux de cofinancement

Le Programme finance au maximum 90% du total des coûts éligibles des projets. Le pourcentage restant qui ne doit pas être inférieur à 10% du total des coûts éligibles doit être apporté par les ressources propres des partenaires de projet ou bien de ressources publiques ou privées (nationales/régionales/locales) ne provenant ni du budget de l'UE ni du Fonds Européen de Développement.

Dimension financière des projets

La contribution du Programme aux projets varie entre un minimum de € 1.000.000 et un maximum de € 3.000.000. Le budget maximal d'une proposition de projet ne peut excéder € 3.500.000, incluant le cofinancement.

Au moins 50% du total des coûts éligibles doit être consacré à des activités mises en œuvre dans les Pays Partenaires Méditerranéens.

Durée des projets

La durée prévue des projets doit être comprise entre 24 et 36 mois.

Dépôt des propositions de projet

Les demandes de subvention doivent être déposées par le biais du formulaire de demande en ligne disponible à l'adresse suivante : <http://eform.enicbcmed.eu>.

Pour tout soutien technique concernant le Formulaire de Demande en ligne, vous pouvez envoyer un email à l'adresse suivante: eform-support@regione.sardegna.it.

Tous les documents composant le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site web du Programme: <http://www.enicbcmed.eu/fr/enicbcmed-2014-2020/deposer-une-proposition-de-projet>.

Les propositions doivent être rédigées uniquement dans l'une des deux langues suivantes: anglais ou français.

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 9 novembre 2017 à 13 h.

Clause de suspension pour la signature des contrats de subvention

Veillez noter que la signature des contrats de subvention pour les projets sélectionnés est conditionnée à la désignation de l'Autorité de Gestion par la Commission européenne.

Informations complémentaires

Les critères pour le dépôt des propositions de projets et les critères de sélection et d'attribution sont détaillés dans les Lignes directrices à l'intention des demandeurs, qui font partie intégrante du dossier de candidature.

Les questions relatives à l'appel à propositions peuvent être soumises en anglais ou en français et au plus tard 15 jours civils avant la date limite pour la dépôt des propositions dans la section « FAQ » du site web du Programme: <http://www.enicbcmed.eu/communication/first-call-standard-projects-check-frequently-asked-questions-faqs>

Pour plus d'informations, veuillez visitez le site web du Programme (www.enicbcmed.eu) ou contacter l'Autorité de Gestion, le Secrétariat Technique Conjoint et les Antennes.

**La chef de l'unité avec fonction
d'ordonnateur – IEVP CBC MED**

Ornella Cauli